DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2016-326

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Fonction Publique

# EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous matière : Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

## OBJET:

**AVENANT AUX** MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL POUR 2017

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

#### Procurations:

LE HOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 13

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE DU: 17.11.2016

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE 3 U NOV. 2016

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire: Mme EL KAHAZ Sarah,

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des mises à disposition de personnel :

Les mises à disposition arrivées à échéance au 31 décembre 2016 sont reconsidérées pour l'année civile à venir.

Concernant l'association FJEP hand-ball, l'autorisation de mise à disposition correspond à 4 heures par semaine scolaire.

Concernant le Comité d'organisation de la fête du Cassoulet, la mise à disposition est calculée sur une année pleine et les 400 heures sont réparties en fonction du calendrier de préparation et suivi de l'événement.

Monsieur le Maire précise l'organisation ainsi réactualisée :

En référence à la délibération N° 2016-262 du 20 septembre 2016, il convient de mettre à jour les éléments suivants :

Nom Grade	Organismes d'accueil	Durée prévue	Nb heures annuelles	% de la mise à disposition sur le temps de travail
Agnès PEVERE	FJEP handball	De janvier à juin 2017	88	11%
Claire BINKOWSKI	Comité d'Organisation de la fête du Cassoulet	De janvier à décembre 2017	400	25%

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la mise à jour des mises à disposition arrivant à échéance au 31 décembre 2016, pour l'année calendaire 2017 comme définit ci-dessus.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Ampliation faite le :

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le ;

Par publication le :

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016 N°011-211100763-20161123-2016-326D-DE